

ECHOS DE LHUIS

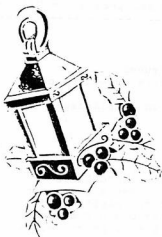


**BULLETIN
MUNICIPAL**

DÉCEMBRE 93



*Meilleurs Vœux
de Bonne Année*



Ce n'est pas par simple tradition, mais bien sincèrement qu'à l'aube de cette nouvelle année, je présente à tous les habitants de notre cité, mes vœux les meilleurs.

Souhaiter une bonne et heureuse année, n'est ce pas offrir la plus belle des espérances ?

Ayant une pensée pour nos anciens, pour nos jeunes, en particulier ceux, victimes de la situation économique, à mes vœux j'associe, adjoints, conseillers et employés municipaux.

Bonne et heureuse année à tous.

Le Maire,

F.DAVID

Le MAIRE de la Commune de LHUIS

- VU l'article L 131-2 du Code des Communes
- VU l'ouverture de la décharge contrôlée autorisée par arrêté préfectoral du 13 AVRIL 1984
- VU l'état actuel de la décharge et son remplissage trop rapide

A R R E T E

ARTICLE 1er : La décharge contrôlée dite la "CULATTE" (route de l'ancienne voie du tram) est ouverte à compter du 1er JANVIER 1994 à l'usage exclusif des habitants de LHUIS, et ne doit être utilisée pour les ordures ménagères qu'exceptionnellement, celles-ci devant être prioritairement livrées au service de collecte.

ARTICLE 2ème : Pour des raisons d'hygiène et d'utilisation rationnelle du service de collecte, la collecte des ordures ménagères se fera dans des sacs en plastique à l'exclusion de poubelles, caisses, cartons etc...qui devront être déposées, uniquement la veille au soir, au bord des voies publiques accessibles et en les regroupant autant que faire ce peut.

ARTICLE 3ème : Les verres de toutes natures et les déchets métalliques ne doivent pas être mis avec les ordures ménagères.

- les verres sont déposés dans le conteneur placé sur l'ancien champ de foire.
- les déchets métalliques et vieux matériels ménagers doivent être, soit stockés par les particuliers pour enlèvement par les ferrailleurs, soit déposés dans la décharge contrôlée, les jours d'ouverture, sur la plateforme réservée à cet effet (à droite de l'entrée).

ARTICLE 4ème : La décharge contrôlée de la "CULATTE" sera ouverte au public

- MERCREDI 9 H30 à 17 H 30
- SAMEDI 8 H30 à 12 H

Le dépôt des ordures ménagères fait par des particuliers sera fait sur la pente du talus et non sur la plate forme.

ARTICLE 5ème : Le dépôt d'ordures ménagères et en général de tous déchets est interdit dans tout autre lieu sur le territoire communal et sera sévèrement sanctionné.

ARTICLE 6ème : Les remblais terreux et gravats doivent être déposés sur la décharge de la "CULATTE", dépôt à droite en entrant, sur la pente du talus et non sur la rampe d'accès de la plate forme, et ceci à l'exclusion des ordures ménagères, de verres, déchets métalliques, etc...

ARTICLE 7ème : Les responsables et employés municipaux, la Gendarmerie sont chargés de faire appliquer le présent arrêté, et Procès-verbal sera dressé à tout usager contrevenant à cette règle.



FAIT A LHUIS, le 21 DECEMBRE 1993
LE MAIRE,

CONSEIL MUNICIPAL:
=====

Séance du 12 / 10 / 1993.

EXCUSES: Mr DAVID Félix, MAIRE ... Mr CATCEL Christian.

Mr Marcel BONNARD, 1er Adjoint, excuse les membres absents. Au nom du Conseil Municipal et de toute la population, il adresse des vœux de prompt rétablissement à Mr LE MAIRE .

1er POINT: FINANCES COMMUNALES:
=====

Le Conseil Municipal est informé:

=> des résultats d' une simulation de l' application à l' imposition locale de la révision des évaluations cadastrales, réalisée par la Direction Générale des Impôts. Le document est consultable en Mairie.

=> de la situation financière de la Commune au regard du Compte Administratif 1992. Cet examen confirme les limites actuelles de nos possibilités d' emprunt.

Le Conseil Municipal vote, après examen de l' état d' exécution du budget 1993, le Budget Supplémentaire 1993.

Celui-ci s' équilibre, en Recettes et Dépenses:

- > pour la section de Fonctionnement à 12 750 F
- > pour la section d' Investissement à 72 000 F.

Le Conseil Municipal:

=> donne son accord pour le versement de l' indemnité de conseil alloué au Percepteur.

=> donne son accord pour une actualisation des tarifs du service de ramassage scolaire.

=> rejette la demande de la Commune de MORESTEL pour une participation au frais de fonctionnement du Collège, fréquenté par deux enfants de LHUIS: la somme demandée, 1 444 F par enfant, étant disproportionnée par rapport à celle perçue par le Département de l' AIN, 105 F par enfant.

2ème POINT: SUIVI DES PROGRAMMES DE TRAVAUX.
=====

Le Conseil Municipal :

=> est informé de l' achèvement des travaux de réfection du logement de la Poste pour un montant TTC de 63 682,5 F , travaux qui ont pu se réaliser pour la somme prévue et dans les délais impartis.

=> de l' avancement du programme de mise en souterrain des réseaux EDF et TELECOM dans le bourg.

=> prend connaissance de l' avant projet sommaire concernant la construction conjointe de la nouvelle Brigade de Gendarmerie et du Centre de Secours.

Ces dossiers seront transmis aux autorités de tutelle pour avis technique et financier.

Le Conseil Municipal après avoir examiné le dossier préparé par l' ONF, confirme son accord pour le programme de construction d' une piste forestière desservant le canton de NEREYE et, par délibération, approuve les deux conventions à passer avec la commune de GROSLEE, fixant sa participation aux frais d' entretien des voies utilisées pour le débardage.

Le Conseil Municipal, à la demande du DISTRICT, définit le programme de voirie à proposer pour 1994, soit par ordre de priorité: le chemin de BARLET, la rue du POULET laissée en attente et le chemin du CREUX, la route et les rues de RIX.

Le Conseil Municipal décide de se porter candidat pour l'attribution de 4 bungalows provenant des J.O d' ALBERTVILLE que le ministère de Jeunesse et Sport rétrocède gratuitement aux collectivités locales. Les responsables du T.C.L, intéressés par ce matériel pour remplacer leur club-house, se sont rendus sur place pour en apprécier la valeur et prendront en charge le transport et l'installation.

L' horloge mère du clocher de l' Eglise est usée après 20 ans de service. Il n' est plus possible de la régler de façon durable.

Le Conseil Municipal décide de son remplacement immédiat pour une somme TTC de 10 345 F.

Le photocopieur atteint lui aussi, après 5 ans de fonctionnement, ses limites et nécessite d' être changé.

Après examen des diverses solutions possibles, le Conseil Municipal opte pour un contrat à la copie de 5 ans, qui comprend la mise à disposition d' un appareil neuf renouvelé tous les 3 ans, son entretien: pièces et main d' oeuvre, déplacements, fournitures des consommables hors papier.

Coût au bout de 5 ans: 72 000 F.

3ème POINT: CONSÉQUENCES DES PLUIES DILUVIENNES.

Le Conseil Municipal examine les conséquences des crues, déplore que souvent ces conséquences soient aggravées par des comportements irresponsables.

En réponse à un courrier de Mr J.L Desmolliens, il estime que l' aqueduc en amont de sa propriété a bien fonctionné et ne nécessite pas d' aménagement particulier.

Pour les dégats occasionnés sur les chemins du CREUX et de COMBAN, il décide une remise en état sommaire immédiate, puis de faire procéder à une étude par la DDE pour définir un programme de réfection permettant de solutionner les problèmes posés.

Pour la situation du hameau du CARRE, inondé, la DDE sera contactée pour trouver une solution à l' écoulement de cet excès d' eau.

4ème POINT: QUESTIONS DIVERSES:

Le logement de la MAIRIE vacant à été attribué à Mr GINET, ouvrier chez MR POUCHOY, dans les mêmes conditions que précédemment.

Le Conseil Municipal prend connaissance de 2 courriers:

=> le premier , de l' ADAPA annonçant le départ de MME CARROZ responsable de secteur.

=> le second de MR BECQUIE, receveur qui vient de quitter L' HUIS après 3 ans passés chez nous et qui remercie le Conseil et la population de l' accueil qui lui a été fait.

Nous lui souhaitons une pleine réussite dans la poursuite de sa carrière et nous souhaiton la bienvenue à son sucesseur et à sa famille: MR et MME JACON.

Excusé: Mr Marcel BONNARD.

1er Point: CHALET POINT D' ACCUEIL DU SYNDICAT D' INITIATIVE.

Le Conseil Municipal est saisi d' une demande de Mme la PRESIDENTE du S.I pour maintenir ce chalet à son emplacement actuel.

L'autorisation d' installation de ce chalet servant de point d' accueil avait été donnée pour 1 an en 1992 et reconduite tacitement pour 1993.

Une implantation définitive est incompatible avec les règles du P.O.S, en particulier celle qui régit la protection du site classé de l'église.

Ces règles qui s' appliquent de façon draconienne aux particuliers ne peuvent être transgressées par ceux qui sont chargés de les faire appliquer.

Dans l' attente de trouver un local approprié dans les bâtiments qui pourraient se libérer dans un avenir proche, le Conseil Municipal décide de renouveler l' autorisation provisoire pour une durée de 3 ans maxima.

2ème Point: PROGRAMMES DE TRAVAUX.

ELECTRIFICATION:

La mise en souterrain des réseaux dans le centre du bourg progresse .

Les travaux de terrassement sont achevés . Ceux de raccordement et de pose des sources lumineuses sont en cours. Telecom doit réaliser sa partie rapidement et le programme devrait être bouclé d' ici la fin de l' année.

Trois demandes de nouvelles lampes sont enregistrées. Si elles sont justifiées, elles pourront être satisfaites par récupération de lampes dans le cadre de ce programme.

TRANSFERT DE LA CABINE TELEPHONIQUE:

Implantée aux Certelles, cette cabine ne répond plus aux besoins actuels.

Avec l' accord de TELECOM, elle sera transférée sur la place, la commune ayant à sa charge la préparation de l' emplacement et la construction du socle.

LOTISSEMENT:

Le Conseil enregistre deux demandes de lots.

Le projet a été relancé auprès de la D.D.E afin d' aboutir si possible à la mise en place d' un plan de financement et à un échéancier de réalisation.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE VOIRIE:

Une vue de lieux a été effectuée avec le concours du technicien de la D.D.E. Il a été retenu:

Secteur le Creux /Comban:

Recréer les fossés - changer les aqueducs en en limitant le nombre - reprofiler la voie et mettre en place des rejets d' eau sur les parties en pente.

Secteur Le Carre:

Curer le lit du NANT pour éviter en cas de crue un excès d' eau au Carre via Trafossat.

Si nécessaire, creusement d' un fossé pour récupérer l' excédent d' eau et l' évacuer, en aval du C.D, jusqu' au plus proche fossé de drainage.

La D.D.E doit fournir un devis de ces travaux.

Pour leur financement:

->des subventions seront demandées en Préfecture (D.G.E) et au Conseil Général.

->une participation sera demandée pour la partie commune avec Grosliée .

->le produit des ventes de bois possible en forêt communale en 1994 y seront affectés.

(SUITE)

CURAGE DES RUISSEAUX:

Un courrier a été adressé aux propriétaires riverains, là où des problèmes se sont posés, pour que conformément à la loi, ils remettent le lit en état.

BATIMENTS COMMUNAUX:

Bureaux de la GENDARMERIE:

Diverses demandes transmises par Le colonel commandant le Groupement et par le chef de brigade sont présentées au Conseil Municipal:

Pour les gros travaux, à savoir chauffage insuffisant et changement du grillage d'enceinte, il ne peut être procédé à de grosses réparations puisqu'un projet de construction d'une nouvelle caserne est à l'étude.

L'isolation de la dalle couvrant les bureaux sera vérifiée et si nécessaire améliorée.

Les travaux de menus réparations: Changement du chauffe-eau et de la serrure du portail sont commandés.

Garage de la GENDARMERIE:

La SEMCODA, constructeur, à la demande des gendarmes de ces garages propose de passer avec la commune une convention analogue à celle régissant les logements. Concrètement, la SEMCODA loue à la commune un garage 200 F / mois ; les gendarmes acceptent un loyer de 110 F / mois, donc 90 F / mois par garage seraient à la charge de la commune, soit 5 400 F par an.

Le Conseil Municipal refuse catégoriquement cette convention et demande à la SEMCODA de traiter directement avec chaque utilisateur.

Nouvelle CASERNE DES POMPIERS:

Le Conseil Municipal prend connaissance des plans établis par l'architecte. Les responsables du centre de secours les étudient.

Une réunion commune avec l'architecte sera programmée pour une mise au point définitive.

3ème Point: NOEL DES ANCIENS:

Il est reconduit dans sa forme traditionnelle.
Goûter à la MAPA le Jeudi 23 DECEMBRE à 15 heures.
Distribution des colis à partir du 18 DECEMBRE.
Le CCAS se charge de l'organisation.

4ème Point: QUESTIONS DIVERSES:

Par courrier, Mr PLANTIN signale les problèmes d'écoulement d'eau dans la descente de St Martin à la Croix Bernel, qui occasionnent un ravinement sur le terrain des usines et qui rendent la chaussée dangereuse en cas de gel.

La Commune ne peut intervenir sur une propriété privée pour des travaux. Pour limiter les risques, des rejets d'eau seront mis en place en amont afin de limiter ces écoulements et les risques qui en découlent.

Sept extincteurs doivent être contrôlés en usine et la firme DESSAUTEL qui en assure le suivi propose un échange car il seront bientôt périmés et à changer.

Le Conseil décide de faire vérifier la nécessité de cet échange et avisera alors.

La décharge est submergée de dépôts et devient inaccessible.

Elle sera immédiatement nivellée pour régler ce problème.

D'autre part, elle se remplit rapidement d'autant qu'elle sert d'exutoire pour les habitants des communes voisines qui ont fermées les leurs.

Comme il ne sera pas possible d'en ouvrir une autre, le Conseil Municipal décide de clore à nouveau cette décharge et d'en réglementer l'ouverture et l'accès, pour en réserver l'usage aux habitants de la commune.

Une information détaillée sera donnée dans le prochain bulletin municipal sur les modalités de son fonctionnement.

ENTENTE SPORTIVE GROSLEE LHUIS SAINT-BENOIT

L'Entente Sportive a tenu son assemblée générale début juin. Elle a présenté le bilan de la saison 92 / 93 et préparé la saison 93 / 94 tant sur le plan sportif que sur le plan extra-sportif.

Les membres du bureau :

Ce sont : Marcel MERMILLOD (Président), Yves DE BONI (Vice - Président), Jean - Louis COINDARD (Vice - Président), Gérard BOULON (Trésorier), Sylvain DE BONI (Secrétaire), Bruno MARIN, Joël TURGNIER, Bernard MARECHAL, Frank FENEROL, Christophe CELDRAN, Christiane BRUNIER et Adrien CATCEL.

Les objectifs pour la saison 93 / 94 :

Cette année, on constate une hausse importante du nombre de licenciés dans toutes les catégories, ce qui permet d'envisager l'avenir avec sérénité. En effet, nous comptons à ce jour 82 licenciés contre 54 l'année précédente.

- Equipes Séniors : Avec 38 licenciés, nous comptons un bon effectif pour les deux équipes managées par M. Léon GUIGARD et M. Marcel MERMILLOD. Cependant, et ceci en raison de nombreuses absences (militaires du rang, blessures), les deux équipes se situent à mi - parcours en milieu de classement. Nous espérons un meilleur classement d'ici la fin de saison.

- Equipe Minime : Cette année, un effectif suffisant de minimes a permis l'engagement d'une équipe dont la responsabilité a été confiée à M. Jean Louis COINDARD. Cette équipe évolue en deuxième série après avoir effectué une phase de brassages où elle s'est bien comportée. Le championnat a bien commencé puisqu'ils ont remporté leur deux premiers matches avant de concéder, face à Meximieux, une défaite 2 à 0 consécutive à deux buts litigieux.

- Equipes Pupille et Poussin : Elles sont managées par M. Christophe CELDRAN et M. Sylvain DE BONI. Ces équipes évoluent respectivement en 3ème et 4ème série et nous souhaitons cette année voir ces jeunes prendre du plaisir sur les terrains de football tout en essayant de leur apprendre les bases du football et de corriger leurs défauts.

- Equipe débutante : Aucun championnat n'est prévu pour cette catégorie. Mais à l'initiative de certains clubs, les équipes débutantes participeront à des plateaux, ce qui permet aux débutants de prendre les premiers contacts nécessaires avec le ballon.

Les manifestations prévues pour la saison 93 / 94 :

Deux manifestations ont déjà eu lieu cette saison et ont donné pleinement satisfaction :

- l'opération " TARTES " des 3 et 4 juillet,
- l'opération " BOUDINS " des 27 et 28 novembre.

Actuellement et tout au long de la saison, sont mis en vente, auprès de chaque responsable, des billets de tombola qui permettent de participer à trois tirages qui auront lieu les 12 / 12 / 93, 27 / 03 / 94 et 15 / 05 / 94. De nombreux lots sont à gagner tels que des dindes, jambons, rosettes et surtout une télévision couleur lors du dernier tirage.

Pour en finir avec nos manifestations, nous organiserons notre habituel repas dansant dans le courant des mois de mars ou avril 1994.

Espérant vous retrouver nombreux lors de cette manifestation et autour des terrains pour encourager nos équipes, nous vous souhaitons de passer d'agréables fêtes de fin d'année et une bonne année 1994.



TOUT PETIT DICTIONNAIRE DU TENNIS-CLUB DE LHUIS (Edition 1994)

- A comme ASSEMBLEE GENERALE : Elle a eu lieu le 6 Novembre, on dit qu'une assemblée générale où tous les membres sont présents laisse présager des problèmes, donc tout doit bien aller !
- B comme baisse légère des effectifs 1993, mais maintien de Lhuis dans le peloton de tête pour la proportion nombre d'habitants du village et nombre d'adhérents au Club de tennis.
- C comme CIRCULAIRE : une circulaire parviendra à tous nos membres en Janvier pour donner toutes les informations sur la vie du Club prévue en 1994.
- D comme DOUBLES : notre journée détente doubles-mixtes, revanches à la pétanque est reconduite pour fin Mai. Entraînez-vous en couples dès maintenant dans les 2 disciplines.
- E comme EQUIPES : en championnats départementaux, le départ (contre leur gré) de plusieurs de nos meilleurs joueurs s'est fait sentir, mais bon résultats de notre équipe féminine chez laquelle un entraînement sérieux a porté ses fruits.
- F comme FELICITATIONS, dans notre carnet rose, pour la naissance du petit Loïc chez nos amis Vuillero et à Roger Ferrier et à Valérie pour leur mariage.
- G comme GENDARMERIE : attention, danger à emprunter le chemin de la gendarmerie pour se rendre au tennis : le personnel de celle-ci mettra tout en oeuvre pour dissuader les contrevenants. La route de Rix reste ouverte à la circulation.
- H comme HESITATION sur le choix d'une animation pour remplacer notre habituel Tournoi de Ping-pong, fin Juin : il entraînait trop de travail pour le succès qu'il obtenait. Nous attendons vos suggestions pour une animation de remplacement.
- I comme INVITES : une carte d'invités (et une seule par membre) est toujours disponible pour chaque membre : prix inchangé : 100 fr. pour 6 heures de Jeu.
- J comme JEUNES : l'école de tennis avec nos 4 éducatrices (Emmanuelle Demelliers, Annie Meriaux, Luce Sotton et Muriel Ramel, s'occupe de nos jeunes et prendra de nouvelles inscriptions lors de sa réorganisation annuelle, vers Pâques.
- K comme... : toute suggestion pour cette rubrique sera la bienvenue, vous n'avez K nous écrire...
- L comme LICENCES : la fédération en a augmenté le prix mais nous ne répercuterons pas cette hausse sur nos cotisations qui restent les mêmes qu'en 1993 (voir Tarif)
- M comme MINI-TENNIS : nos plus jeunes enfants continueront leur initiation à notre sport tout l'hiver, dans la salle polyvalente, grâce à Luce et à Muriel.
- N comme NOUVEAUX membres du Club classés par la Fédération : Marjorie Petrella chez les filles et Jérôme Garin, Martial et Stéphane Trichon chez les garçons. Bravo !
- O comme ORGANISATION : nous attendons vos idées pour l'organisation de journées originales et sportives dans le cadre du Club, pour passer ensemble des journées de détente et pour apprendre à tous nous connaître.
- P comme PARTICIPATION de nouveaux jeunes au sein des équipes et aux délibérations du comité pour préparer l'avenir et apporter des idées neuves.
- Q comme QUALITE de l'entretien des courts, de la maison du Club, des abords champêtres. Merci à ceux qui s'y emploient et surtout à notre trésorier, tondeur en chef...
- R comme REMERCIEMENTS à tous ceux qui participent à la vie du Club, membres du comité, éducatrices, donateurs de lots, à tous nos membres, à la Municipalité pour son soutien et sa subvention en très forte augmentation, à la secrétaire de Mairie pour sa disponibilité dans la vente de nos cartes d'adhérents... Merci à toutes et tous.
- S comme STAGES : nous redemanderons à nos moniteurs Valérie et Néry David de venir organiser des stages fin Juillet et fin Aout en étant sûrs de leur succès habituel.
- T comme TARIF du Club : inchangés pour 1994 : Adultes 280 fr., Couples 440 fr., Jeunes 130 fr., Etudiants 220 fr.
- U comme : UNE certaine lassitude me gagne et mes idées se tarissent...
- V comme, bien sûr, mes VOEUX les meilleurs et les plus sincères pour 1994, avec pour tous un
- W comme WAGON de joies, bonheur, succès, bonne santé, que vous vous appelez ...
- X, Y ou Z.

(Edition abrégée du " PETIT BUBU " non illustré)

P.c.c.o : Le Président

COMITE DES FETES

Soutenus et aidés par les jeunes qui nous ont communiqué leur fougue et leur entrain, nous avons pu organiser la vogue du 15 Août.

Malgré un budget très serré, les recettes et les dépenses se sont équilibrées. Ceci a pu être grâce à la générosité

- des commerçants et artisans : 4160 Frs
- des conscrits : 2585 Frs
- des forains : 2200 Frs
- de la Commune : 1000 Frs
- du Restaurant Bouillère : Repas des musiciens offerts

qu'ils en soient à nouveau tous remerciés.

Dans une ambiance sympathique, créée par le mélange des générations, nous avons pu mener à bien ces deux jours de fête.

Pour 94, nous pouvons d'ores et déjà annoncer qu'une course cycliste sera organisée. Elle se déroulera en deux étapes :

- le matin : circuit de 50 kms avec départ et arrivée à LHUIS
- l'après-midi : épreuve contre la montre.

Ceci pour répondre au souhait d'un grand nombre d'entre vous.

En attendant de vous donner de plus amples détails sur le programme de l'édition 94 de la vogue, nous souhaitons à tous nos meilleurs voeux, et espérons que vous serez encore nombreux à nous soutenir et nous encourager, afin que le Comité des Fêtes et le Club des Jeunes aient encore de longues années de vie.

Pour le Comité des Fêtes
Le Président
H. DESCOLLONGES

0.00

16

pa

de

e

5

9

+

P

10

10

10

1

1^{re} année.

L'ECHO DU NANT

Réunis en Assemblée Générale le 13 Novembre dernier, les Musiciens de L'ECHO DU NANT, après avoir reconduit leur bureau dans son intégralité, affichaient une certaine satisfaction pour l'année écoulée.

En effet, outre les prestations locales de LHUIS, GROSLEE et LOMPNAZ, L'ECHO DU NANT a testé une nouvelle formule d'échange musical avec une société n'appartenant pas au GROUPEMENT DU BUGEY. Précisons que L'ECHO DU NANT a décidé de ne plus adhérer à ce groupement, et cette «indépendance» lui permettra de recevoir ou visiter de nouvelles formations. C'est ainsi qu'après avoir connu et apprécié LA VIGNERONNE DE CERDON en 93, nous devrions accueillir au printemps 94 L'UNION MUSICALE DE MANZIAT, forte de 80 musiciens et dirigée par ... Christian VUILLEROD.

De plus, les répétitions communes mises sur pied l'hiver dernier avec nos voisins de L'UNION REPUBLICAINE DE PEYRIEU, seront reprises bientôt et devraient ainsi permettre aux deux formations de s'exprimer sous la même baguette, dans la première partie du concert du 23 Avril prochain, la deuxième partie étant consacrée à l'harmonie de MANZIAT.

Une grande soirée en perspective, mais nous en reparlerons.

Par ailleurs, un programme doit être mis en place avec LA CHORALE DU SYNDICAT D'INITIATIVE, et un premier morceau de variété (Georges BRASSENS) sera bientôt répété, joignant le chant aux instruments. On se souvient de Gloria et du Choeur des Esclaves.

Voilà de quoi déchiffrer et se faire les lèvres...

Robert SCHUMANN disait : «On n'a jamais fini d'apprendre.», et c'est bien ce que peuvent penser aussi nos musiciens et plus particulièrement les deux jeunes trompettistes Lilian GUILLERMIN et Sylvain RAMEL qui, issus de l'Ecole de Musique de LHUIS, sont venus grossir avec grand plaisir les rangs de notre harmonie. Bravo !

Notre première «manifestation» sera la célébration de Sainte-Cécile, avec du retard certes, mais non sans autant de ferveur, et cette année c'est à SERRIERES que nous fêterons notre Patronne.

En cette fin de 1993, avec toujours l'Espoir d'accueillir de nouveaux musiciens, c'est bien sincèrement que L'ECHO DU NANT vous souhaite une bonne et heureuse Année 1994.

Daniel SAVOYET

E C O L E D E M U S I Q U E

L'Ecole de Musique de LHUIS et son bureau vous souhaitent
de joyeuses fêtes de Noël et une très bonne année 94 .

Pour ses festivités, veuillez noter les dates suivantes :

- Samedi 19 Février : Concours de belote
- Samedi 5 Mars : Repas dansant animé par
LA PATRIOTE de 38-PARMILLIEU .
Orchestre d'une dizaine de
musiciens .
(Valses, Tangos, Pasos, Slows, Rocks)
- Samedi 28 Mai : Reconduction de l'Audition musicale
Entrée gratuite .
- Samedi 18 Juin : Fête de la Musique . Entrée gratuite
Nous ne connaissons pas encore le
programme de cette soirée .

Notre Ecole se compose de 3 Professeurs où il est possible d'y
apprendre l'Accordéon, l'Orgue, la Guitare, la Batterie,
la Trompette . Si vous-même ou votre enfant désirez vous initier
à la musique, vous pouvez prendre contact avec le bureau
au 74.39.81.78 ou au 74.39.82.90

Préparez-vous à passer d'excellentes soirées avec l'Ecole de
Musique .

A B I E N T O T

LE BUREAU

=====

AMICALE " DETENTE et LOISIRS "

L'année 1993 a été douloureuse pour notre amicale ,au cours de ces derniers mois ,trois de nos amis nous ont quittés : Jean RAMEL ,Louis GARIN et Louis MOYRET . Nous resterons fidèles à leur souvenir et nous demandons à leurs épouses de continuer de participer à la vie du club, espérant que l'atmosphère amicale de nos rencontres sera pour elles un réconfort .

Notre assemblée générale le 20 Octobre dernier a permis de faire le point sur les activités de l'exercice 92 - 93 :repas de fin d'année en décembre 1992,avec échange de petits cadeaux surprises fournis par chacun ,réunions du mercredi et goûters pour les anniversaires .Le 23 février nous recevions la société " Bien -Etre " qui a organisé un déjeuner offert gracieusement ,avec animation et démonstration de produits de santé et de confort !!! Le repas fut bon ,l'ambiance gaie ,mais cette formule publicitaire qui incite un peu trop à l'achat n'a pas été très appréciée et ne sera pas reconduite en 1994 ,bien qu'une autre société ait déjà fait des propositions . Au printemps ,une aimable invitation de la maison " Plein Soleil " pour participer à un goûter en musique a été bien appréciée .Enfin en septembre un voyage en NORMANDIE ,organisé avec le concours de Mme FAURE ,se déroula à la satisfaction des participants .

Pour la question des finances,Louis BONNARD ,fidèle trésorier ,donne le compte rendu , budget modeste ,étant donné que le club n'organise plus d'animations à but lucratif depuis quelques années ,mais , la cotisation est maintenue à soixante dix francs .

Quant aux prévisions 93- 94 elles reconduisent les activités habituelles ,projetant toutefois une sortie d'une ou deux journées au printemps .Sortie qui pourra être gastronomique ,touristique ou culturelle et même les trois à la fois . On y pense ...les projets sont toujours agréables .Enfin pour compléter notre conseil d'administration il y avait lieu de remplacer Louis GARIN ,la candidature de Mme MAYE a été proposée et acceptée à l'unanimité ,son concours sera certainement efficace .

Une fois encore nous rappelons que l'amicale est ouverte à tous ceux qui désirent trouver détente et loisirs ,un accueil amical leur est réservé aux réunions du mercrediEn attendant nous souhaitons à tous un BON NOEL ,et en espérant que 1994 sera favorable à L'AMICALE ,nous disons

" BONNE ANNÉE "

Suzanne ROUX

AVIS -BIBLIOBUS - Le bibliobus a toujours un dépôt de livres à L'AMICALE dans une salle voisine de celle du club (premier étage de l'école enfantine) Les livres pour adultes et pour enfants peuvent être retirés le mercredi après midi de 15 Heures à 17 Heures .

SYNDICAT D'INITIATIVE

DU CANTON DE LHUIS

N'ayant pas trouvé le local disponible dans le centre du village, et désirant avoir un point d'accueil à Lhuis pour les touristes au moins deux mois par an, le Syndicat d'Initiative avait pu en 1992, grace à l'autorisation de la municipalité, faire installer provisoirement un chalet sur un terrain communal bordant la place du champ de foire. Ce chalet était prêté pour une année à titre publicitaire par Monsieur Réo constructeur.

Etant donné que l'autorisation municipale est temporaire, nous avons adressé un courrier au conseil municipal, lui demandant si nous pourrions au moins pour une période limitée dans le temps, continuer de maintenir le chalet que le propriétaire accepte de nous louer.

Après une réunion du conseil, nous avons obtenu une réponse favorable mentionnant que cette construction ne peut pas être implantée d'une façon définitive, en raison ^{des règles} du POS et particulièrement celles qui régissent la protection du site classé de l'église. L'autorisation provisoire de l'implantation du chalet nous est renouvelée pour une durée de trois ans, sous réserve toutefois de tenir à disposition le terrain de la commune en cas de nécessité.

Le bureau du S.I. remercie la municipalité de sa participation à l'*ac-*
tion touristique, tout en espérant trouver un local permettant une installation définitive.

Le temps passe...et le printemps sera vite là aussi et il serait bon de penser déjà à la foire des Rameaux, en essayant de donner un peu de dynamisme à cette manifestation qui a besoin de renouveau. Dans ce but, nous prévoyons une réunion des commerçants et viticulteurs, qui pourraient nous apporter des idées neuves (foire des vins, concours gastronomique etc...).

En attendant, le bureau du S.I. vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 1994.



du Canton de Lhuis

Les années se déroulent sans grand bouleversement dans nos campagnes, si ce n'est quelques travaux sur l'amélioration de l'environnement.

Voici un terme dont la perception s'est pour le plus grand nombre, radicalement modifié au cours des dernières décénies, sous la pression des défenseurs de la nature.

Atteinte à l'environnement, défense de l'environnement à tel point que les hommes politiques ont dû prendre en compte ces mouvements par la création d'un ministère. Est-ce bien pour conserver notre patrimoine, cet espace architectural rural ? En effet il ne servirait à rien de vouloir préserver à tout prix tel ou tel bâtiment ou édifice si l'on excluait de sa réflexion, l'environnement.

On peut dire volontier que le patrimoine dit prestigieux brille de tous les feux dans les éléments médiatiques, il n'est pas de même dans le bâti rural qui se trouve enfoui dans les trous noirs de la conscience collective.

Le groupe historique proposait, à son assemblée générale, de faire une étude de valorisation de l'habitat rural ancien. Depuis, cela suit son chemin : des plans, des photos, des textes des renseignements auprès des anciens, tout cela est regroupé et étudié.

La maquettisation de bâtiments typiques ruraux bugistes accompagnées de tableaux documentaires ; photos, et textes, est le but de nos futures présentations. La coopération avec l'association de valorisation et d'illustration du patrimoine architectural régional favorisera la conservation d'un patrimoine menacé à plus ou moins court terme. Faire des maquettes offre en priorité aux personnes handicapées une occupation manuelle et intellectuelle.

Nous avons rendu visite à cette association, nous coopérons donc pour réaliser les maquettes de bâtiments typiques bugistes, d'autres maquettisations seront proposées ultérieurement. Cette action sociale et culturelle nous a influencée, nous en éprouvons une grande satisfaction.

Notre vœux le plus cher ; connaître, c'est bien ; se faire connaître, c'est mieux.

Nous espérons sensibiliser la population, en particulier les jeunes, ils se sentiraient solidaires des anciens, appartenir à une communauté, en respectant ces ouvrages bâtis l'héritage d'une culture commune.

Chers lecteurs et amis du groupe historique, nous vous présentons nos vœux de bonne et heureuse année.

Le Comité directeur du Groupe historique du
Canton de LHUIS.

• TRAVAUX DE MISE EN VALEUR ARCHITECTURALE DANS LA PARTIE CLASSEE DE L'EGLISE

L'année dernière, la pose de grilles au sol de l'abside, en remplacement des planches malcommodes avait enfin rendu directement visibles les fondations de deux églises primitives plus petites que l'édifice actuel.

La subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, redoublée par celle du Conseil Général, n'avait laissé, pour l'acquisition des 27 M2 de grille en résine armée et pour la réalisation du réseau de renforts métalliques démontables par l'entreprise BONNARD, qu'une très faible somme à la charge de la Commune ; relevé, tracé, découpe et pose ayant été assurés par les Amis du Parc du Bugey et le Groupe Historique du Canton de L'HUIS.

Cette année, grâce aux soins de Jean-François RAMEL, cette réalisation a été complétée par un éclairage à double effet :

- d'une part, comme l'ont constaté les visiteurs des Portes Ouvertes du Patrimoine en SEPTEMBRE, les fondations sont dorénavant parfaitement lisibles. ce qui renouvelle leur intérêt archéologique.

- d'autre part, la profondeur des fouilles a permis d'y loger des projecteurs qui, grâce à la légère ombre portée des grilles, révèlent la coupole de l'abside et font sortir de l'ombre le demi-cercle des chapiteaux sculptés du 12ème siècle, et l'ex-voto du gallo-romain Catullus.

Ces aménagements ont été payés à frais partagés par la Commune et les Amis du Parc du Bugey.

L'élude technique comportant minuterie et automatisme, est en cours qui permettra de poursuivre la rénovation bien nécessaire de l'avis général, de l'éclairage du chœur et de la nef.

L'ambiance doucement lumineuse qui résulte dès maintenant de l'éclairage à partir du sol de cette partie de l'église, permet d'imaginer ce que sera, pour tous, la mise en valeur complète du volume intérieur.

Objectif : restaurer une qualité architecturale étroitement liée dès l'origine à la vocation spirituelle et liturgique de l'édifice. Construit à une époque où on ne séparait pas spirituel et artistique, rien n'était trop beau pour exprimer le sentiment du sacré : nous en avons hérité, nous en aurons la charge. C'est le sens du mot patrimoine.

Michel BUCAROY



- CENTRE DE SECOURS -

Les Sapeurs-Pompiers du CENTRE DE SECOURS DE LHUIS remercient sincèrement les populations de LHUIS, GROSLEE et SEILLONNAZ, pour le généreux accueil qui leur a été réservé lors de la présentation de leur calendrier.

Grâce à cela, ils pourront continuer aux côtés de la Commune, à participer aux frais de modernisation et d'équipement, ainsi qu'aux dépenses relatives à la formation des jeunes et de certaines manoeuvres.

Les commerçants et les artisans sont parfois sollicités par des sociétés publicitaires se réclamant plus ou moins des Sapeurs-Pompiers, et cela soit par téléphone, soit comme dernièrement par des visites à domicile.

Je tiens à préciser que les Pompiers ne mandatent jamais personne pour ce genre de chose, et que ces sociétés utilisent l'image de marque des Sapeurs-Pompiers pour récupérer de l'argent. Soyez donc vigilants et en cas de doute, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre Chef de corps.

De nombreuses personnes au cours de l'année, reçoivent des représentants en extincteurs. — Si ce matériel peut être utile, il n'est pas obligatoire comme certains représentants le disent.

D'autre part, ces matériels sont souvent présentés à des prix prohibitifs.

Si vous souhaitez vous équiper, renseignez-vous auprès de votre assurance, certaines font des propositions très intéressantes, ou auprès des Sapeurs-Pompiers.

Restant à votre disposition, je profite de ce bulletin pour vous souhaiter de joyeuses fêtes, et vous adresser mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le Chef de Corps

E. BUISSON

**AIDES AU LOGEMENT VERSEES PAR LA C.A.F.
DU NOUVEAU POUR VOTRE COMMUNE**

Depuis le 1er janvier 1993, le bénéfice de l'Allocation de Logement est étendu sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, si vous ne recevez pas d'aide au logement (Allocation de Logement, Aide Personnalisée au Logement) et si vos ressources sont modestes, c'est le moment de vérifier si vous avez droit à cette aide au logement.

Vous pouvez bénéficier de cette allocation pour vous aider à payer votre loyer ou rembourser un prêt destiné à l'achat ou l'amélioration de votre logement, quels que soient votre âge, votre situation familiale ou professionnelle.

Cette aide peut vous être attribuée sous deux conditions :

- vos revenus nets imposables 1991 ne doivent pas dépasser un plafond fixé par les textes,
- votre logement doit répondre à certaines normes d'habitabilité et de salubrité.

Pour savoir si vous avez droit à l'Allocation de Logement Sociale et pour évaluer le montant de l'aide, vous pouvez consulter 24 H sur 24 le Service MINTEL 3615 CAF.

Vous pensez être concerné...

N'hésitez pas à rencontrer un agent d'accueil de la C.A.F. au siège ou au sein des permanences tenues sur l'ensemble du département (coordonnées précises sur minitel 3615 CAF).

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AIN
4 Rue Aristide Briand
01014 BOURG-EN-BRESSE

LHUIS

A partir de 14 heures
SALLE POLYVALENTE

**Dimanche
9
Janvier
1994**

SUPER

LOTTO
du Sou des Ecoles

1° PRIX: Carnaval de Nice

Un WEEK-END pour 2 personnes

2° PRIX : 1 V.T.T.

3° PRIX : 1 Radio Laser CD

et de nombreux autres lots (repas, jambon, robot ménager, etc.)

BUFFET - BUVETTE